



Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire

Le Ministre

**NOTE CIRCULAIRE N° 007/MINESU/CAB.MIN/MNB/MKK/BLB/2022
DU 14/07/2022 AUX CHEFS DES ÉTABLISSEMENTS DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE (TOUS)**

**CONCERNE : ORGANISATION DES ÉLECTIONS DE LA COORDINATION
ESTUDIANTE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE.**

Mesdames et Messieurs ;

1. Afin de réajuster progressivement le mandat des responsables des étudiants au Calendrier académique, je vous communique les dispositions ci-dessous pour l'année académique 2021-2022.
2. Conformément aux instructions en vigueur, je vous instruis de procéder à l'organisation des élections des responsables des structures de la coordination estudiantine à tous les niveaux, au sein de vos Établissements respectifs.
3. Lesdits scrutins doivent être organisés dans le respect strict des instructions en la matière et particulièrement de la Directive 63 contenue dans l'Instruction Académique n°023/MINESU/CAB.MIN/MNB/BLB/2021 du 06 décembre 2021.
4. Dans le traitement des dossiers, un accent particulier doit être mis sur les valeurs éthiques, humaines et intellectuelles des candidats.
5. Durant l'ensemble des activités électorales, je vous invite à privilégier, garantir et préserver un climat de paix et de convivialité.
6. Toutes les opérations électorales doivent être clôturées au plus tard le 25 août 2022.

Fait à Kinshasa, le 14 JUIL 2022

MUHINDO NZANGI BUTONDO